

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 136 Subventions (24.000 euros) et avenant avec l'association Centre Mandapa (13e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Centre Mandapa et un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 24.000 euros, dont 13.000 euros au titre du soutien aux cultures étrangères et 3.000 euros sur proposition de la Mairie du 13e, est attribuée à l'association Centre Mandapa, 6 rue Wurtz (13e). Simpa : 20683 ; 2019-03941, 2019-08910 et 2019-08859 ;

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Centre Mandapa, 6 rue Wurtz (13e).

Article 3 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 24.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO